champigny94.fr

Service Organisation séjours et vacances
37 rue Juliette-de-Wils à Champigny
tél : 01 47 06 67 16

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Octobre 2014 - Imprimerie municipale - Ne pas jeter sur la voie publique

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

SÉJOURS 8/17 ANS
VACANCES FAMILIALES

VACANCES

HIVER PRINTEMPS

2015

CET HIVER DIRECTION…

LES VOLCANS D'AUVERGNE

DU 14 AU 25 FÉVRIER 2015

20 places pour les 8/11 ans

Niché entre la station familiale du Mont Dore et celle de Chastreix, le centre de vacances offre un large confort grâce à des chambres spacieuses pour 8 enfants, des salles d'activités (jeux de société, bibliothèque, audiovisuelle…). Puisque c'est l'hiver, place aux activités liées à la neige ! Selon l'enneigement, ski alpin ou de fond, luge, jeux de neige, raquette, construction d'igloo… on s'en donne à cœur joie ! Les enfants pourront également s'initier à l'équitation en chevauchant Falbala, Igloo et les autres poneys, prêts à gambader à travers 40 hectares de nature !
Des activités manuelles, d'expressions ou sportives ainsi que des veillées complèteront agréablement le programme.

▪ **Voyage en train**

Lors de l'inscription, penser à communiquer la taille et la pointure de votre enfant.

Séjour en partenariat avec la ville de Nanterre accueillant 100 enfants répartis en 4 groupes de vie par tranche d'âge.

• **Centre de vacances de la ville de Nanterre**
Domaine de Pradeilles - 63150 La Bourboule

INSCRIPTION À PARTIR DU 10 NOVEMBRE 2014

LA SAVOIE TOUT SCHUSS !

DU 14 AU 22 FÉVRIER 2015

25 places pour les 12/15 ans

Les Charmettes, c'est un chalet convivial et confortable proposant des chambres de 4 à 6 lits, des salles d'activités multiples, et une bonne cuisine savoyarde !
De quoi dorloter nos jeunes qui pourront (re)découvrir les joies du ski sur le domaine skiable du Val d'Arly, chacun à son rythme. Au programme ski alpin, balades en raquettes, luge, construction d'igloos… Une fois bien fatigués, les vacanciers pourront plus tranquillement participer à des activités manuelles, d'expressions ou sportives. Sans oublier les veillées toujours conviviales !

▪ **Voyage en autocar**

Lors de l'inscription, penser à communiquer la taille et la pointure de votre enfant.

Séjour accueillant 45 enfants de Champigny et de Nanterre

• **Centre de vacances de la ville de Champigny**
Chalet Les Charmettes - 73590 Saint-Nicolas-la-chapelle

INSCRIPTION À PARTIR DU 10 NOVEMBRE 2014

LE CHANTIER « CODE CONDUITE »

6 places pour les 16/17 ans

Envie d'apprendre à conduire ? Ce séjour, élaboré en partenariat avec une auto-école, est fait pour toi !
Le principe est simple : tu participes à un Chantier Jeunes, et ainsi tu prépares et finances ton permis de conduire. Mode d'emploi en 4 étapes.

• ETAPES 1 ET 2 : tu participes à un Chantier Jeunes dans un centre de vacances de la ville en réalisant des petits travaux de peinture* durant une semaine, pendant les vacances d'hiver (du 14 au 21 février 2015) et celles de printemps (du 18 au 25 avril 2015)
• ETAPE 3 : tu participes à un séjour Code Conduite du 13 au 27 juillet 2015 pour préparer et passer l'examen du Code de la route. Tu pourras également effectuer tes premiers kilomètres en tant que conducteur !
• ET ÉTAPE 4… tu obtiens un crédit Permis (15 heures) à l'auto-école partenaire à Champigny, à partir de septembre 2015, pour finir l'apprentissage de la conduite et passer l'examen final.

Les + du stage :

▪ l'immersion totale pendant 2 semaines consécutives
▪ une formation intense et efficace
▪ le rythme soutenu des séances pour apprendre rapidement code et conduite
▪ des séances de conduite partagées pour conduire sur de plus grandes distances et observer les autres conducteurs.
▪ la présentation la plus rapide possible aux examens (programmés en fin de séjour).

▪ **Voyage en minibus**

• **Centre de vacances de la ville de Champigny**
Domaine du bois - 17190 Saint-Georges d'Oléron

Les jeunes intéressés sont invités à déposer une préinscription du 10 novembre au 6 décembre 2014 en mairie ou mairie-annexe.
Ils seront contactés, ainsi que leur famille, par le service Organisation Séjours et Vacances afin d'apprécier leur motivation et seront informés des éléments relatifs à ce type de séjour. Seul cet entretien peut permettre l'inscription définitive.

Les temps de travail sont mis en place selon la législation en vigueur (nombre d'heures par jour limité selon l'âge des jeunes)

PRÉ-INSCRIPTION DU 10 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2014

ENFIN LE PRINTEMPS !

VACANCES EN CHANTIER

7 places pour les 14/17 ans

Tu veux te payer tes vacances l'été prochain ? Le Chantier Jeune est fait pour toi !
Au printemps, direction Oléron et le centre de vacances de Champigny.
Au programme de la semaine, des petits travaux de peinture* sans oublier les rigolades entre copains. Et cet été on part à Argelès se la couler douce, un séjour totalement financé par le travail du printemps.

- **Voyage en minibus**

SEMAINE CHANTIER À OLÉRON DU 18 AU 25 AVRIL 2015

- **Centre de vacances de la ville de Champigny**

Domaine du bois - 17190 Saint Georges D'Oléron

SEMAINE VACANCES À ARGELÈS DU 24 AU 31 JUILLET 2015

- **Centre de vacances de la ville de Champigny**

L'Olivette – chemin saint Pierre-66700 Argèles-sur-mer

PRÉ-INSCRIPTION DU 12 AU 31 JANVIER 2015

Les jeunes intéressés sont invités à déposer une préinscription du 12 au 31 janvier 2015 en mairie ou mairie-annexe.
Ils seront contactés, ainsi que leur famille, par le service Organisation Séjours et Vacances afin d'apprécier leur motivation et seront informés des éléments relatifs à ce type de séjour. Seul cet entretien peut permettre l'inscription définitive.
** Les temps de travail sont mis en place selon la législation en vigueur (nombre d'heures par jour limité selon l'âge des jeunes)*

INFORMATIONS PRATIQUES

Quotients	Tranches	Flumet (ski) La Bourboule	Participation famille en %	Participation Ville en %	Vacances en chantier Etape 1*** €		Vacances en chantier Etape 1***
					Etapes 1 et 2**	Etape 3	
A	-153	186	26	74	120	403	100
B	154 à 191	221	31	69	120	403	100
C	192 à 229	250	35	65	120	403	100
D	230 à 305	271	38	62	120	465	100
E	306 à 382	300	42	58	120	527	100
F	383 à 458	343	48	52	120	589	100
G	459 à 534	386	54	46	120	651	100
H	535 à 610	436	61	39	120	713	100
I	611 à 687	479	67	33	120	775	100
J	688 à 763	536	75	25	120	837	100
K	764 à 839	572	80	20	120	899	100
L	840 et +	629	88	12	120	930	100
ASE (*) et EXTERIEUR		715				1550	

TARIFS SÉJOURS HIVER / PRINTEMPS 2015

*ASE : Aide Sociale à l'Enfance
** Etapes 1 et 2 : Chantier « Code Conduite » participation fixe de 120€ (participation complémentaire pour les frais de transports)
*** Etape 1 : Vacances en chantier : participation fixe de 100€ (complément participation frais de transport du séjour chantier Oléron et été)

COMMENT S'INSCRIRE ?

Avant toutes inscriptions ou pré-inscription le calcul du quotient est obligatoire.
Si votre quotient familial a déjà été calculé, présentez :

- votre carte de quotient (carton rose) 2014

l'attestation de la carte Vitale couvrant l'enfant ou l'attestation CMU à jour

- le carnet de santé de l'enfant (à jour des vaccinations)
- le livret de famille

Pour valider l'inscription de votre enfant, un tiers de la participation restant à votre charge sera exigée (après décompte des chèques vacances et bons CAF uniquement pour le séjour Printemps)
NB : la totalité des bons CAF est à remettre au moment de l'inscription, ils ne pourront pas être encaissés après le séjour.

QUAND ?

Séjours Hiver à partir du 10 novembre 2014
Pré-inscription Code Conduite du 10 novembre au 6 décembre 2014 (séjours hivers+ printemps)

Séjour printemps
Pré-inscription Vacances en chantier du 12 au 31 janvier 2015

OÙ ?

Les inscriptions sont à enregistrer :

- en mairie à l'accueil Enfance : du lundi au mercredi 8h30/11h30 et 13h30/17h30, jeudi 8h30/11h30, vendredi 8h30/11h30 et 13h30/16h30, samedi 8h30/11h30.
- dans les mairies-annexes : lundi, mercredi, jeudi 8h30/11h30 et 13h30/17h00, mardi 8h30/11h30, vendredi 8h30/11h30 et 13h30/16h30, samedi 8h30/11h30.

Pour calculer le quotient familial 2015, présentez :

- Avis d'imposition ou de non imposition 2014 (sur les revenus 2013).

En cas de vie maritale, fournir les 2 avis.

- Justificatifs des ressources des 3 derniers mois : Bulletins de salaire, notifications Pôle Emploi, de la retraite, indemnités journalières…
- Bilan comptable pour les artisans.
- Attestation de paiement de la CAF de moins de 3 mois. Indiquant le montant de toutes vos prestations : Allocations Familiales, Allocation Logement, Allocation de base de la PAJE, Complément Familial, Soutien Familial, RSA, AAH…
- Dernière quittance de loyer ou avis d'échéance précisant le loyer de base (pour les locataires) ou tableau d'amortissement (pour les propriétaires).
- Si vous êtes hébergés, présenter également les ressources ainsi que les charges du ou des hébergeant(s) (Avis d'imposition ou de non imposition 2014, justificatifs des ressources des 3 derniers mois, attestation de paiement de la CAF de moins de 3 mois, quittance de loyer ou tableau d'amortissement, justificatif au nom de l'hébergé et à l'adresse de l'hébergeant).
- Livret de Famille.

En cas de divorce ou de séparation vous munir du jugement ou d'un document officiel justifiant votre situation.

- Carte de quotient familial (rose) indiquant le précédent quotient.

CONDITIONS DE VENTE

- Tout dossier incomplet lors de l'inscription ne sera pas pris en compte.
- Les tarifs proposés pour les différents séjours varient selon le quotient familial.
- Le programme non contractuel des activités et les dates des séjours données à titre indicatif peuvent être modifiés du fait de certaines circonstances spécifiques (horaire des trains, enneigement..).
- Les familles qui n'auraient pas soldé les frais de séjours précédents sont invitées à le faire avant de procéder à toute nouvelle inscription (fournir le justificatif de paiement lors de l'inscription).
- En cas d'annulation intervenant moins de 30 jours avant le départ, il sera retenu aux familles une somme forfaitaire de 75€.
- A cette somme s'ajouteront les frais réels de transport (train ou car) engagés par la ville si les places n'ont pu être attribuées à d'autre enfants.
- Dans tous les cas de désistement, une somme forfaitaire de 30 euros restera acquise à la ville afin de couvrir les frais de dossier.
- Dans le cadre d'un rapatriement disciplinaire, le montant du séjour ne fera l'objet d'aucun remboursement. De plus, les frais supplémentaires, liés au rapatriement de l'enfant, seront facturés à la famille.

VACANCES FAMILIALES EN SAVOIE

SEMAINE 1 > du 14 au 21 février 2015

Bienvenue à l'entrée du parc de la Vanoise, au cœur du village de Peisey Nancroix. Le chalet Bellevue niché à 1 500 mètres d'altitude propose un accueil confortable et convivial dans des chambres de 4 à 6 personnes.
Le domaine skiable des Arcs permettra à tous de découvrir et de profiter des joies de la glisse, chacun à son rythme.

• **Centre de vacances de la ville de Champigny**
Chalet Bellevue - 73210 Peisey Nancroix

SEMAINE 2 >du 21 au 28 février 2015

Perché à 1 000 mètres d'altitude au cœur de la Savoie, le petit village de Saint-Nicolas-la-chapelle vous accueille cet hiver. Au cœur du Val d'Arly et tout près de la célèbre Megève, vous serez reçu aux chalet des Charmettes dans une ambiance familiale et conviviale. Des chambres de 2 à 6 personnes seront mises à votre disposition.

• **Centre de vacances de la ville de Champigny**
Chalet Les Charmettes - 73590 Saint-Nicolas-la-chapelle

VACANCES D'HIVER 2015

• **Pax adulte** = hébergement + pension complète + animation chalet + navette village.
• **Pax enfant +6/-12 ans** = hébergement + pension complète + location matériel + 6 ½ journées encadrées par les animateurs (séance ski/luge sous réserve des conditions climatiques) ou animations au chalet (jeux, activités manuelles et d'expressions) + navette village pour l'activité ski
• **Pax enfant +3/-6 ans** = hébergement + pension complète (les enfants restent sous la responsabilité des parents pendant le séjour)
• **Pax enfant -3 ans** = hébergement (les repas restent à la charge de la famille)

Le transport et les options d'activité restent à la charge des familles.
Les chambres sont mises à disposition à partir de 16h le premier jour ; elles doivent être libérées pour 10h le dernier jour.

VACANCES FAMILIALES HIVER 2015 (VACANCES SCOLAIRES)

	Tarif campinois €	Tarif extérieurs €
Adulte	350	432
+ 6 / - 12 ans	231	406
+ 3 / - 6 ans	180	363
- 3 ans	gratuit*	gratuit*

* Les repas sont à la charge des familles

INFORMATIONS PRATIQUES

Pour tous renseignements :
service Organisation Séjours et Vacances
au **01 47 06 67 16**

Les inscriptions sont réalisées à compter du **10 novembre 2014** du lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h au service Organisation Séjours et Vacances (rez-de-chaussée droit)
37 rue Juliette-de-Wils à Champigny. Pas d'inscription et de paiement le vendredi.

CONDITIONS DE VENTE

• Il est demandé à l'inscription la photocopie des cartes nationales d'identité ou passeport de tous les participants, un justificatif de domicile, les éventuels VACAF.
• Les participations familiales feront l'objet d'un règlement d'un tiers à l'inscription et d'un solde en un ou plusieurs versements avant le séjour. Les bons VACAF (sous réserve de modalité de la CAF94) sont à transmettre avant le début du séjour.
• En cas d'annulation intervenant moins de 30 jours avant le départ, il sera demandé aux familles une somme forfaitaire de 75€ par personne (excepté enfant de +3/-6 ans).
• En tout état de cause, une somme forfaitaire de 30 euros par personne (excepté enfant +3/-6 ans), déduite du premier acompte, restera acquise à la ville en cas de désistement pour couvrir les frais de dossier engagés.
• Dans le cadre d'une déviance de comportement et/ou du non respect du règlement intérieur, les participants en cause pourront être amenés à quitter la structure ; le montant du séjour ne fera l'objet d'aucun remboursement